JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

PAR Mr: DE V.

Nro: XXXVI.

JUILLIET 1789.

Dimanche 19.

Séance du Lundi 13.

Aprés la *limitation* de trois ſemaines, Mr. Małachowſki Marechal de la Diete a pro. posé aux Etats aſſemblés, à l'ouverture de la Seance d'aujourd'hui, une ſeconde limitation de peu de durée, vu le petit nombre de nonces revenus de leurs Provinces. Cette propoſition ayant été acceptée, on a remis la Seance à Vendredi. Cela n'a cependant pas empèché de propoſer differentes matières, qui demandoient de la part des Etats une prompte décifion.

La Députation des affaires étrangères ayant à communiquer pluſieurs points importants, aux ſusdits Etats, dont elle attendoit la décifion;

on a fait retirer les arbitres. Eux rentrés, on a lu les Notes de ſuede & de Ruſſie: nous rapporterans aujourd'hui la prémiere, remettant la seconde à l'ordinaire prochain.

Le Prince Sapieha, Maréchal de la Confédération de Lithuanie, a denoncé aujourd'hui aux Etats la fuite du Prince Poninſki, & en même temps leur a notifié, qu'il avoit été répris ſur la frontière. Il a demandé auſſi l'adoucisſament des arrêts de deux officiers, à la garde des quels la perſonne du Prince avoit été confiée: Les Etats mitigeant la rigueur des loix, ont consenti à cette propoſition.

Mr Suchodolſki Nonce de Chelm a dit, qu'il lui paroiſsoit convenable de faire donner à Mr. Deboli Miniſtre de la Republique à Peterſbourg, l'ordre de demander de la part de ſa Cour, la réponse à la derniere Note, remiſe par lui au Miniſtère de Ruſſie. Cette lenteur de la part de la Cour de Ruſſie ne doit pas ſurprendre, ſi l'on conſidere la quantité de demandes epineuſes, aux quelles Elle ſe voit obligée de répondre dans les circonſtances presentes.

On a propoſé enſuite d'augmenter l'approviſionnement en tout genre, de la fortereſſe de

Kamieniec; afin qu'elle puiſſe ſe trouver de niveau, avec celle de Choczin retablie par l'Empereur.

Mr. Morſki Nonce de Podolie a confirmé cette propoſition; en ajoutant qu'il lui paroiſſoit de la plus grande neceſſite, de prendre toutes les precautions poſſibles contre la peſte, ſur les frontiéres de ce Palatinat. Puisqu'il eſt démontre, que toutes les fois que la guerre a été declarée entre la Ruſſie & la Turquie, nous en avons reſſenti les plus triſtes effets, occaſiones par la disette & la cherté des vivres, qui accompagnent ordinairement ce terrible fleau.

N O T E.

Le Souſſigné, Miniſtre de Sa Majeſté le Roi de Suède, ayant eû l'honneur de rendre compte au Roi ſon maitre du choix, que S. M. le Roi & la Séréniſſime République de Pologne ont fait du Comte de Potocki, pour aller en qualité de leur Miniſtre, réſident à la Cour de Suède; il se trouve expreſſément chargé de témoigner à S. M. le Roi & à la Séréniſſime République de Pologne, de la part de S. M. Suédoise, combien Elle eſt ſatis-

ſaite d'une démarche, qui, conſtituant auprès d'Elle, organe du Roi & de la République, une perſonne auſſi diſtinguée par ſon mérite, que par ſa naiſſance, rendra plus fréquentes les occaſions, que S. M. déſire de témoigner, au Roi & à la Séréniſſime République de Pologne, l'interêt qu'Elle ne ceſſera jamais de prendre à leur bien-être; & contribuera ainſi au maintien de l'harmonie & de la bonne intelligence entre les deux Etats.

Varsovie le ... (Signé) Laurent d'Engeſtrom.

Séance du Vendredi 17.

Il y fut principalement queſtion de l'Evêché de Cracovie; ſurquoi nous rappellerons l'article ſuivant de notre *No. 10.*

„ Parmi les eſpérances qu'on croit devoir reſpecter, peu de gens comptent celles que quelques eccleſiaſtiques ont fondé ſur les ſept cent mille florins, que produit l'Evêché de Cracovie. Car en conſacrant la plus gran-

de partie de ce revenu à l'entretien d'un régiment, on ne fait aucun tort à L'Evêque qui eſt mort il y a ſix mois, ſans avoir jamais eu de Coadjuteur; & l'on ne fait pas d'injuſtice à l'Evêque éventuel, qui a toujours le choix de prendre ou de laiſſer. Cet objet eſt très important; car ce que l'on fait aujourd'hui pour l'Evêché de Cracovie, peut ſe faire dans la ſuite pour ceux de Wilna, de Cujavie, &c mais en en exceptant toujours les poſſeſſeurs actuels.

Des debats qui durerent environ ſept heures, furent termines par un *turnus* ſur la propoſition ſuivante; laiſsera-t'-on au Futur Evêque de Cracovie tous ſes revenus ou ſeulement cent mille florins ? Le ſecond ſentiment l'emporta par une pluralite de 57 voix contre 23.

L'on ne ſait point encore ce que l'on fera de cet excedent de revenus; & quelques zelés defenſeurs du droit ſacre de la propriete, tremblent de le voir employe à des usages opposés à l'intention des fondateurs. Surquoi nous essayerons le ſyllogisme suivant. Ou le plus grand bien de tous etoit le but de la fondation ou il ne l'etoit pas? s'il ne l'etoit pas, ce but n'etoit que le deſir Tyrannique de voir

perpetuer jusque dans l'eternite un ordre de choses moins bonnes: Si le plus grand bien de tous etoit le but de la fondation, c'eſt à nous à le chercher. Les acquêts etant des fruits de la fondation l'on peut faire ſur eux le même raiſonnement.

Nouvelles Etrangeres.

Il s'eſt paſsé diverses actions près de Galacz; & leurs ſucces partagés, n'ont pû jusqu'à preſent être connus avec quelque detail. D'un côté l'usage de ne point publier les défaites, fait que l'on croit moins aux victoires. De l'autre, l'on ne connoit point l'uſage des gazettes, ce qui rappelle la fable du Lion, qui diſoit; *ah s'il y avoit des peintres parmi nous* !

Anecdotes pour servir à l'hiſtoire des progrès de l'esprit public en Pologne.

Le Diſtrict de Lukow, qui fait partie du Palatinat de Lublin, abonde en nobleſse pauvre, qui cultive elle même ſes terres, & n'a point de payſans; Par là elle se trouvoit exempte, de l'impôt des deux vingtièmes; mais elle s'eſt

trouvée blefsée de cette exemption & a demandé tumultueufement à contribuer à proportion de fes moyens.

Voila du zèle. Aprefent l'on va voir des lumières. Les trois Palatinats de grande Pologne, voulant augmenter la mafse des contributions & en même temps le commerce des laines, ont taxé tous les terreins où l'on peut nourrir de troupeaux des moutons, à proportion de la quantité que l'on peut y en nourrir; ce qui nous femble la meilleure manière d'engager les proprietaires à en avoir.

Parmi les canons donnés à la République par des particuliers, l'on remarque ceux de Mr. Potocki Colonel d'Artillerie. Ils portent l'inscription fuivante: *bello nunquam civili.* L'on diftingue encore deux pieces de trois, donnés par un Juif de la ville de Cafimir.

Mr. Rudnicki Lieutenant d'Artillerie, qui a pris & ramené Mr. Le Prince Poninfki, s'eft refufé à toute efpèce de gratification; & a demandé feulement, que l'on adoucit les arrêts de fon infortuné camarade, qui étoit de garde auprès du Prifonnier, lorsqu'il s'eft échappé.

